

NAO 2026 – Premières Revendications CGT / CFTC

19 janvier 2026

1. Augmentation et revalorisation salariale

Les organisations syndicales CGT et CFTC revendiquent une politique salariale ambitieuse permettant de préserver le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés, de reconnaître leur engagement et à renforcer leur motivation après les nombreux bouleversements organisationnels et la RCC.

À ce titre, nous demandons :

- Une augmentation générale de 250 euros bruts mensuels pour l'ensemble des salariés.
- La mise en place d'une enveloppe d'augmentation représentant 3,5 % de la masse salariale, attribuée au mérite.
- Une revalorisation de 20 % des astreintes, afin de mieux reconnaître les contraintes associées

2. Primes exceptionnelles

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des bas salaires, nous demandons la mise en place d'une mesure exceptionnelle :

- Le versement d'une prime exceptionnelle de 2 000 euros bruts pour les salariés aux bas salaires (jusqu'à 3 SMIG), destinée aux salariés restés dans l'entreprise après la RCC.

3. STV / SIP

La direction s'était engagée en 2025 à analyser l'état actuel de l'attribution des STV au sein d'Ericsson France, à identifier les écarts non justifiés et à présenter les résultats de cette étude au CSE, accompagnés d'une proposition de plan pluriannuel, avant fin avril 2025.

Dans la continuité de cet engagement, nous revendiquons :

- Une régularisation et une harmonisation effectives des STV pour l'ensemble des salariés dès 2026, avec une priorité donnée à celles et ceux ne bénéficiant actuellement d'aucune part variable.

- La garantie qu'aucun salarié ne perçoive un STV inférieur à 5 %.

4. Mise en place d'une grille de salaires

Nous demandons la mise en place d'une grille de salaires transparente, construite sur la base des nouvelles classifications. Cette grille devra permettre de réduire durablement les inégalités de traitement entre les salariés et d'apporter de la lisibilité sur les parcours professionnels et les évolutions salariales.

5. Accord PERECO

Nous demandons la renégociation de l'accord PERECO, avec :

- Un abondement employeur porté jusqu'à 5 jours, contre 2 jours actuellement.

6. Télétravail

Dans le cadre de l'accord télétravail, nous demandons :

- La suppression de la règle du « lundi/vendredi ».
- La suppression de la limitation du télétravail à la résidence principale et secondaire.
- Une augmentation de 20 % de l'indemnité de télétravail, afin de mieux compenser les frais engagés par les salariés (électricité...).

7. Déplacements

Nous demandons une revalorisation des plafonds repas, de l'hébergement et de la prime complémentaire :

- **DROM-COM et Nouvelle Calédonie**
 - Revalorisation du plafond repas à 50 euros.
 - Revalorisation de la prime complémentaire à 50 euros.
- **France métropolitaine (pour tous salariés)**
 - Revalorisation des plafonds repas de 15% pour le déjeuner et le dîner

- Augmentation de 25 % du plafond d'hébergement.

- **Chantiers en France métropolitaine**

- Pour les forfaits repas et hébergement : augmentation de 25 %.
- Pour les frais réels : augmentation de 25 % des plafonds.

8. Mobilité

Nous demandons l'augmentation de la participation employeur au Pass Navigo, avec une prise en charge portée de 75 % à 100 %.

9. Participation aux repas

Nous demandons :

- La prise en charge intégrale par Ericsson du droit d'entrée au RIE.
- Une augmentation de 2 euros de la subvention par plateau repas.
- Pour le site de Lannion, une augmentation du ticket restaurant à 10 euros, avec une participation employeur portée à 6 euros.

10. Jours offerts

Pour l'année 2026, nous demandons :

- L'octroi de deux ponts offerts, les 15 mai et 13 juillet 2026.
- Une journée de solidarité offerte, comme les années précédentes.

11. Accord Contrat Génération

- Nous demandons l'ouverture de négociations sur un accord « Contrat Génération », intégrant notamment des mesures d'aménagement des fins de carrière.

12. Passage à la semaine de 4 jours

Nous demandons l'ouverture d'un dispositif permettant :

- Le passage à la semaine de 4 jours sans perte de salaire, afin d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.